

PASSEPORT - 1ère demande, renouvellement, perte/vol, modification d'état-civil

Présence du demandeur obligatoire, accompagné du représentant légal si mineur,

FORMULAIRE de DEMANDE

Le formulaire de demande doit être complété à l'encre noire sans rature. Il est à retirer à la mairie de Carbonne ou à compléter en ligne sur le site de l'ANTS et doit être imprimé.

Pièces à fournir	1ère demande	Renouvellement		Perte / vol	Modification état-civil
		Titre périmé - 5 ans	Titre périmé + 5 ans		
Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois OU carte d'identité valide (ou périmée de moins de 5 ans)	X		X	X	X
Ancien passeport		X	X		X
Copie ancien passeport OU tout autre document avec photo <i>(permis conduire, carte Vitale, transport, étudiant, professionnelle, pêche, chasse,...)</i>				X	
2 photos d'identité conformes aux normes (différentes de l'ancienne CNI/Passeport)	X	X	X	X	X
Pièce d'identité du parent accompagnant l'enfant au dépôt de la demande (en cours de validité)	X	X	X	X	X
Justificatif de domicile de moins d'un an (<i>pour les mineurs celui du parent accompagnant l'enfant au dépôt de la demande</i>)	X	X	X	X	X
Si vous êtes hébergé: attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture à son nom + copie de sa pièce d'identité	X	X	X	X	X
Garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité (des 2 parents)	X	X	X	X	X
Jugement de divorce / séparation	X	X	X	X	X
Timbre fiscal moins de 15 ans : 17 € de 15 à 17 ans : 42 € à partir de 18 ans : 86 €	X	X	X	X	GRATUIT si passeport en cours de validité
Déclaration perte / vol				X	

L'utilisation du nom d'usage : Un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents en "nom d'usage" à condition que les deux parents figurent dans son acte de naissance. L'accord écrit signé et la copie de la pièce d'identité des deux parents est obligatoire

à l'initiative des deux parents est obligatoire.